

BDC2_ICPE_2910A

PIECE JOINTE N°12 COMPATIBILITE DU PROJET AVEC PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES

Les orientations du SDAGE Seine Normandie

Orientation	Libellé	Situation sur le site
Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques		
Orientation 02 Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	01.7 – Réduire les volumes collectés et déversés par temps de pluie	4 bâches de 350 m3 chacune seront installées afin de récupérer les eaux pluviales de toiture afin d'être réutilisées pour le traitement adiabatique.
	01.8 – Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales	2 bâches de 250 m3 serviront à la récupération de l'eau de pluie. Pour les eaux de ruissellement de toiture, une fois les bâches remplies, elles seront renvoyées vers les bassins de rétention, équipés de dispositifs de prétraitement et d'obturation afin de confiner toute pollution éventuelle.
Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses		
Orientation 06 Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants	03.22 – Rechercher les substances dangereuses dans les milieux et les rejets	La réalisation d'analyses périodiques sera effectuée afin de caractériser la pollution présente au droit des effluents rejetés (eaux pluviales et eaux usées domestiques) et la vérification du respect des valeurs seuils réglementaires.
Orientation 07 Adapter les mesures administratives pour mettre en oeuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses	03.23 – Adapter les autorisations de rejets de micropolluants	Les résultats des contrôles des rejets aqueux seront adressés à la Préfecture par le biais de bilan GEREPA afin d'attester du respect des valeurs seuils édictées dans l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation.

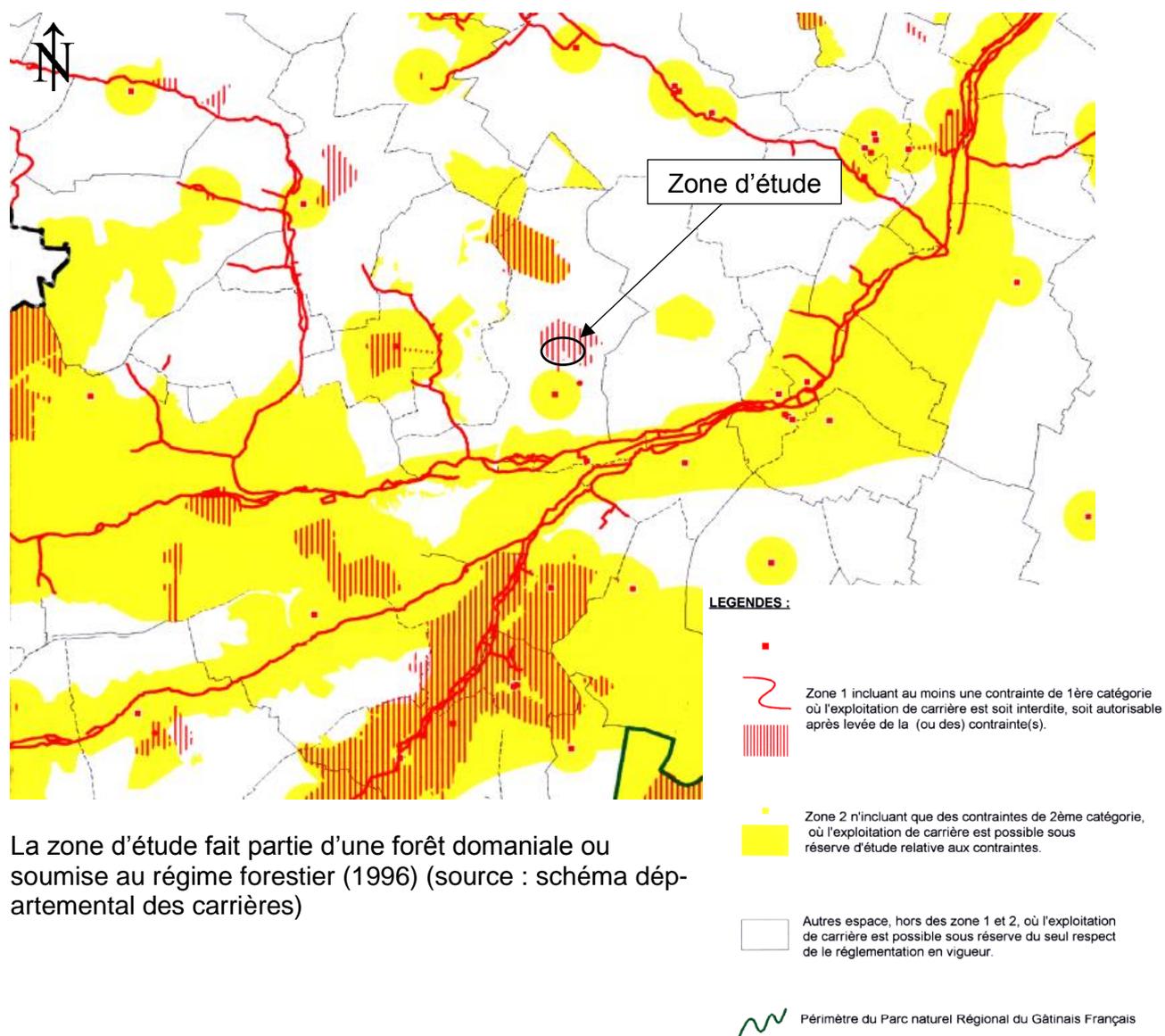
Les orientations du SDAGE Seine Normandie		
Orientation	Libellé	Situation sur le site
Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants		
Orientation 09 Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source	03.31 – Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	Les bassins de rétention des eaux de pluie et d'incendie seront équipés de dispositifs de prétraitement afin de contenir toute pollution.

Les orientations du SDAGE Seine Normandie		
Orientation	Libellé	Situation sur le site
Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation		
Orientation 033 Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	08.145 – Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval	Le projet n'est pas situé dans une zone à risque d'inondation.
	08.146 - Privilégier, dans les projets neufs ou de renouvellement, les techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle limitant le débit de ruissellement	

Les orientations du SAGE Orge-Yvette

Orientations	Libellé	Situation sur le site
Défi 1 : La qualité de l'eau		
Assainissement	Supprimer les rejets directs d'effluents non traités au milieu depuis les réseaux en fiabilisant la collecte et le transport des eaux usées et pluviales.	Les bassins de rétention des eaux de pluie et d'incendie seront équipés de dispositifs de prétraitement afin de contenir toute pollution.
Produits phytosanitaires	Réduire l'usage des produits phytosanitaires	L'exploitant n'utilisera pas de produits phytosanitaires sur la zone du projet. Malgré le défrichement d'une partie de la zone, celle-ci restera entourée par les essences locales.
	Maintien des éléments du paysage pour limiter le ruissellement et l'érosion	
Défi 3 : Gestion Quantitative		
Gestion des eaux pluviales	Définir les principes et les objectifs quantitatifs et qualitatifs de gestion des eaux pluviales dans le cadre des futurs projets d'aménagements	4 bâches de 350 m ³ chacune seront installées afin de récupérer les eaux pluviales de toiture afin d'être réutilisées pour le traitement adiabatique.
	Fixer des objectifs de sensibilisation des collectivités aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.	2 bâches de 250 m ³ serviront à la récupération de l'eau de pluie. Pour les eaux de ruissellement de toiture, une fois les bâches remplies, elles seront renvoyées vers les bassins de rétention, équipés de dispositifs de prétraitement et d'obturation afin de confiner toute pollution éventuelle.

Cartographie du schéma régional des carrières



Les orientations du programme national de prévention des déchets 2014-2020		
Axe	Action	Situation sur le site
Entreprises	Élaborer des chartes d'engagement volontaire des secteurs d'activité pour encourager à la prévention des déchets	Le projet produira des déchets de type emballages, DEEE (batteries, électroniques etc.) et boues issues des séparateurs hydrocarbures. Chaque type de déchet sera collecté et traité selon les filières de traitement adaptées. Un registre des déchets sera mis en place et les bordereaux de suivi des déchets seront conservés.
	Recenser, capitaliser et mettre à disposition les bonnes pratiques en entreprise	
	Mettre en place et diffuser un outil simple de calcul des coûts	
BTP	Mettre en place une action de sensibilisation spécifique à destination des maîtres d'ouvrages et des autres acteurs du BTP	En phase travaux, la réutilisation des terres excavées sur site, sera privilégiée.
	Identifier et étudier les leviers d'actions pour développer le réemploi des matériaux du secteur du BTP	

Les enjeux de la PREDMA plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2014-2019		
Axe	Action	Situation sur le site
Prévention		
Réduire les quantités des déchets des activités économiques produites	<ol style="list-style-type: none"> 1) Optimiser les procédés 2) Changer de produit ou de matière première 3) Optimiser la gestion et changer les pratiques 4) Optimiser le conditionnement (des produits, matières premières consommés) 5) Augmenter la durée de vie des matières et produits consommés 6) Réutiliser en interne 	Le projet produira des déchets de type emballages, DEEE (batteries, électroniques etc.) et boues issues des séparateurs hydrocarbures. Chaque type de déchet sera collecté et traité selon les filières de traitement adaptées.
Réduire la nocivité des déchets des activités économiques	Captage de ces déchets dangereux diffus en vue de leur orientation vers des filières adaptées de valorisation ou de traitement	
	Mettre en place et tenir un registre auprès des collecteurs et des principaux organismes	Un registre des déchets sera mis en place et les bordereaux de suivi des déchets seront conservés.

Les enjeux de la PREDD plan régional d'élimination des déchets dangereux 2009		
Action	Démarche	Situation sur le site
Meilleure collecte et prise en charge des déchets dangereux diffus d'activités	Démarche de substitution Démarche de reprise fournisseur	Chaque type de déchet sera collecté et traité selon les filières de traitement adaptées.
Optimisation de la valorisation des déchets dangereux	Valorisation préconisée	

Les enjeux de la PREDEC plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics 2015		
Axe	Action	Situation sur le site
Déchets inertes	Renforcer l'implication et les exigences de la MO en matière de tri et de valorisation des déchets de chantier	En phase travaux, la réutilisation des terres excavées sur site, sera privilégiée.
	Valorisation des terres excavées	
	Suive de la gestion des déchets de chantiers	
Déchets non dangereux	Recyclage ou valorisation	
	Suive de la gestion des déchets de chantiers	

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France	
Ce que demande le PPA	Situation sur le site de BDC2
Défis IND1 à 4 du PPA : Respecter les valeurs limites d'émission en NOx, et particules imposées par le PPA Ile-de-France aux installations classées	
Le PPA fixe des valeurs limites d'émissions atmosphériques de certaines installations de combustion et de traitement de déchets plus contraignantes que la réglementation nationale :	Non concerné : Pour les installations soumises à la rubrique 2910, il est précisé que ces valeurs limites d'émissions ne s'appliquent pas aux moteurs. Les seules installations de combustion implantées sur le site de BDC2 étant des groupes électrogènes assimilés à des moteurs, le projet de BDC2 n'est pas incompatible avec le PPA.
Défi TRA1 du PPA : élaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public.	
Les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site ont l'obligation d'élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité au 1er janvier 2018 en application de l'article 51 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la	Non concerné : Le site BDC2 comptera moins de 100 salariés sur le site.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Île-de-France	
Ce que demande le PPA	Situation sur le site de BDC2
Croissance Verte. Ces plans doivent prévoir un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles et réduire ainsi la pollution atmosphérique.	
Défi MU du PPA : adapter les procédés en cas d'épisodes de pollution	
<p>Les sites industriels ayant des rejets à l'atmosphère doivent rechercher à limiter au maximum leurs rejets. Lors d'un pic de pollution, ils sont invités à réduire davantage leurs émissions en adaptant leurs procédés dans la mesure du possible.</p> <p>Par ailleurs, la DRIEE sollicite également certains sites industriels, dont les émissions sont plus faibles, afin de les informer d'une situation prolongée de qualité de l'air dégradée et de leur demander gracieusement de mettre en œuvre les actions qui pourraient conduire à une réduction de leurs émissions.</p> <p>Des mesures peuvent ainsi être demandées sur les installations les plus importantes : installations d'incinération, chaufferies urbaines ou installations industrielles comme la fabrication de plâtre.</p>	<p>Non concerné : BDC2 ne fait pas partie des installations dont l'activité est listée.</p>